

"Le Oui ouvre la voie à une meilleure Europe" dans La Croix (9 mai 2005)

Légende: Le 9 mai 2005, Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, explique au journal catholique français La Croix l'importance qu'il accorde à la Constitution européenne.

Source: La Croix. 09.05.2005. [s.l.].

Copyright: (c) La Croix

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_oui_ouvre_la_voie_a_une_meilleure_europe"_dans_la_croix_9_mai_2005-fr-8cf3e19c-b0d0-49f1-b606-66d1ece8fd6b.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Le « oui » ouvre la voie à une meilleure Europe

• **A trois semaines du référendum, Valéry Giscard d'Estaing explique à «La Croix» l'importance de la Constitution européenne à ses yeux** • **Drapeau, hymne et devise: peu à peu l'Europe se dote de symboles forts** • **Il y a cinquante-cinq ans, le 9 mai 1950, Robert Schuman lançait l'ébauche de la future Union européenne.**

ENTRETIEN Valéry Giscard d'Estaing

Ancien président de la République, président de la Convention européenne

Le débat sur le projet de Constitution européenne ne fait que s'amplifier en France. Fallait-il vraiment ratifier le texte par référendum?

Valéry Giscard d'Estaing: Je crois que oui. Il est bon que le peuple français vote sur un tel projet. Cela permet de mettre fin à cette impression que l'Europe se fait trop loin des gens! Le référendum est une bonne idée, mais à condition que les citoyens donnent vraiment leur avis sur l'Europe, et non sur autre chose. J'ai confiance qu'à la fin de ce long processus c'est ce qu'ils vont faire. Et le débat aura été utile. Il y a un an, l'opinion publique était favorable à la Constitution. Puis, dans la première quinzaine de mars 2005, la confiance économique des Français a brusquement chuté, avec des interrogations sur le pouvoir d'achat, le chômage, la croissance, les risques de délocalisations... Tout cela a créé une situation de dépression psychologique, économique et sociale, qui s'est retrouvée dans les sondages: en quelques semaines, un quart des sympathisants du PS s'est retiré du «oui». Cette réaction ne portait pas sur le contenu de la Constitution, mais on a pu le croire, car ce mouvement s'est produit au moment où la campagne des partisans du « non » a commencé.

– La remontée du «oui» dans les sondages vous a-t-elle surpris?

– Ces sondages meilleurs tombent, par miracle, dans la fourchette que j'avais annoncée: 53% pour le «oui». Ce n'est pour moi pas totalement une surprise. Mais nous devons être conscients que la situation reste fragile. Ce qui veut dire, d'une part, tenir la Constitution à distance des frustrations économiques et sociales des Français. Et, d'autre part, être très explicatif. Il faut dire et répéter durant la campagne que la Constitution est nécessaire, et surtout qu'elle permettra à l'Europe de faire ce qu'elle n'a pas réussi jusqu'à présent. Car ce n'est pas avec un «non» mais avec le «oui» que l'Europe peut changer. Le «non» nous enfonce dans l'impuissance actuelle. Le «oui» ouvre la voie à une meilleure Europe.

– Certains mots comme «libéralisme» ou «concurrence libre et non faussée» font cependant figure en France de repoussoir.

– Ce débat nous aura permis d'évacuer des idées fausses. Notamment celle que l'on pourrait avoir une économie prospère sans accepter une certaine concurrence. Seuls les Français y croient! Ni les Américains, ni les Chinois, ni maintenant les Russes... L'expression de «concurrence libre et non faussée» est présente dès le traité de Rome. De plus, lorsqu'ils sont contre le dumping et contre les contrefaçons, les Français se prononcent pour une «concurrence non faussée»!

– Mais une Constitution que certains jugent gravée dans le marbre, est-ce une bonne chose?

– L'idée qu'une Constitution doit être instable est une culture propre à la France, qui est totalement isolée sur ce point en Europe. Partout dans le monde, on rédige une Constitution pour qu'elle soit stable, ce qui ne veut pas dire totalement inamovible. Les États-Unis, par exemple, ont rédigé leur Constitution en 1787, il y a eu depuis seulement 17 amendements votés! Je pense que les Constitutions doivent évoluer seulement lorsque la société se transforme. Cette Constitution est en outre le point d'arrivée de tous les traités précédents, qu'elle englobe. Il est donc normal que ce texte soit plus stable. Nous avons néanmoins prévu une procédure simplifiée pour permettre de modifier la troisième partie – celle qui décrit les politiques de l'Union –, ainsi qu'une évolution, à l'avenir, du système de révision. Des choses qui, aujourd'hui, nous paraissent impossibles, apparaîtront raisonnables dans vingt ans. Et le passage d'une procédure de révision de l'unanimité à une procédure de révision à une majorité super-qualifiée pourra probablement être accepté un jour.

– Une Constitution, c'est un cadre institutionnel. Pourquoi justement avoir ajouté au projet cette

énorme troisième partie rassemblant le contenu de tous les anciens traités?

– Personnellement, au début, je n'étais pas favorable à l'ajout de cette troisième partie, mais je me suis laissé convaincre par l'argument des juristes. À partir du moment où l'on établit une Constitution, il faut qu'elle soit contenue dans un seul document. Pas dans une bibliothèque entière. Sans cette troisième partie de la Constitution, il aurait fallu conserver cinq traités et dix-neuf traités d'adhésion. L'ajout était la seule solution pour annuler ces traités, tout en maintenant les politiques déjà décidées. Si on écarte ce qui est déjà contenu dans les traités de Rome, d'Amsterdam, de Maastricht et de Nice, cette troisième partie fait tout au plus quatre pages. Et cette troisième partie ne concerne que les spécialistes, puisque tout ceci a déjà été décidé. En réalité, il n'y a que les 60 premiers articles que l'attention des lecteurs doit se porter. Sans oublier la Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice, à laquelle on se contente de donner une force constitutionnelle.

– Dans cette partie utile, si vous deviez relever trois points essentiels, quels seraient-ils?

– D'abord, la définition de l'Union. Elle tranche le problème en suspens depuis Robert Schuman et de Gaulle sur la question de savoir ce qu'est l'Europe. Est-ce une fédération européenne? Est-ce un groupe d'États qui coordonnent en commun un certain nombre de choses? Nous écrivons que c'est «une Union d'États qui attribuent à l'Union européenne des compétences pour atteindre des objectifs communs», compétences qu'on exerce sur le mode fédéral. La vieille querelle historique se termine ici avec ce que j'appelle le fédéralisme par attribution de compétence.

La deuxième avancée importante est la définition des objectifs de l'Union et particulièrement des objectifs de la politique économique et sociale, qui figure à l'article 3. Cela écarte tous les procès d'intention, toutes les mauvaises lectures. L'Union n'est pas une simple économie de marché, c'est une économie sociale de marché! Une économie qui ne tend pas seulement à un niveau élevé d'emploi, comme c'était inscrit dans les textes antérieurs, mais qui vise le plein-emploi et le progrès social! Et c'est bien ce que 80 % des Européens ont en tête.

La troisième avancée est la stabilité de la présidence européenne. Cela changera tout. Nous sommes tous intéressés par ce que fait l'Europe. Mais cette Europe, avec sa présidence anonyme et tournante, ne peut pas avoir de grands projets, ni une politique suivie, ni se positionner sur les grands enjeux de notre époque. Alors que les Chinois viennent d'élaborer un plan de recherche scientifique sur douze ans, la présidence tournante nous prive d'horizon lointain! L'Europe s'est enlisée dans beaucoup trop de perfectionnisme, de pullulements de textes. Il faut maintenant quelques grands projets pour la faire avancer. De même, un président stable aurait été beaucoup plus attentif à la manière de gérer les élargissements. Fallait-il le faire par groupes, ou individuellement? Enfin, en ce qui concerne les contacts directs entre l'Europe et les États-Unis, la Russie ou la Chine, ce sera à lui de veiller à leur efficacité. Il aura jusqu'à cinq ans pour son mandat, à l'exclusion de tout autre: cela compte. Les Français peuvent comprendre cet impact à partir de leur histoire politique. Si la Ve République a été différente de la IIIe, c'est en vertu du rôle donné au président de la République.

– A l'inverse, que manque-t-il dans le texte?

– Mon principal regret est l'abandon d'une idée que j'ai défendue: la réunion, tous les deux ans, d'un Congrès des peuples d'Europe. Le débat référendaire que nous avons en France est positif, car il éclaire l'opinion sur les grands enjeux de la construction européenne. Mais il n'existe pas autrement de véritable grand rendez-vous politique européen. Cela aurait pu être l'objet de ce Congrès, réunissant les parlementaires européens [NDR: environ 660] et le double de députés nationaux [soit environ 1320, donc un total de 2 000 parlementaires], devant lequel le président du Conseil européen ferait un discours sur l'état de l'Union, et le président de la Commission présenterait un rapport sur l'application des politiques de l'Union. Tout ceci suivi d'un débat public. En retransmettant cela sur les médias européens, on aurait pu faire naître davantage la citoyenneté européenne.

Mon second regret est lié au premier: il concerne l'élection du président de l'Union. Dans la Constitution, ce dernier est élu par le Conseil européen, qui est un corps électoral relativement réduit. Je proposerais donc, dans un premier temps, par exemple dans dix ans, d'élargir le corps électoral à travers une élection par le Congrès des peuples d'Europe, dont je viens de parler. Ensuite, à horizon plus lointain, dans vingt ou trente

ans, le président de l'Union pourrait être élu au suffrage universel, avec un filtrage indispensable sur le modèle des «primaires» du système américain. Mais ceci n'est toutefois pas réalisable à l'heure actuelle, pour des raisons politiques, culturelles, et linguistiques.

– Si, telle qu'elle est, les Français disaient oui à cette Constitution européenne le 29 mai, qu'imaginez-vous le lendemain?

– Un grand bonheur en Europe! Quand les Européens ouvriront leurs journaux, ils se sentiront soulagés. Vous verrez qu'une grande gaieté s'exprimera dans les rues de l'Europe. La procédure de ratification ne sera toutefois pas terminée: nous serons les huitièmes sur vingt-cinq. Il y aura, quelques jours plus tard, le référendum populaire aux Pays-Bas. Suivra ensuite une vague de ratifications sans problèmes. Jusqu'au référendum britannique, qui terminera la série. Mais, à la lumière d'un référendum français positif, le référendum britannique, venant en dernier, changerait de perspective: le choix donné aux Britanniques ne sera pas de dire oui ou non à la Constitution, mais oui ou non à l'Europe.

– Et si le «non» l'emporte?

– Nous connaissons une atmosphère de crise. Parce qu'il n'y aura pas d'issue visible à court terme. Il faut bien savoir qu'il n'y a aucune chance de négocier un traité plus favorable. Les demandes françaises ont déjà été satisfaites dans la négociation qui s'est achevée l'année dernière. Une renégociation ne pourrait rien apporter de plus! Sans compter que les quelques pays qui auraient voté non ne seraient pas d'accord entre eux: les Français trouvant la Constitution trop libérale, les Tchèques et les Britanniques la jugeant trop interventionniste! Dans un premier temps, les dirigeants essaieront de calmer le jeu. Mais ils n'auront rien d'autre à proposer. Quant à la réunion d'une nouvelle conférence intergouvernementale, elle ne pourrait intervenir qu'à la fin des ratifications, c'est-à-dire dans un an et demi, et on ne voit pas comment elle pourrait aboutir à un résultat différent! Parallèlement, un autre débat, très difficile, va apparaître, qui se trouverait alors envenimé: celui du financement de l'Union. Il existe déjà un large écart entre ce que les pays contributeurs sont prêts à payer, et ce que les pays bénéficiaires espèrent recevoir. Bien évidemment, dans une atmosphère de crise, ni les uns ni les autres ne seront portés à faire des concessions... Cela voudrait dire une année 2006 très difficile pour l'Europe. Enfin, si la France, sous une forme ou sous une autre, ne revient pas ensuite sur son vote, elle bloquerait toute avancée de l'Europe politique. Quant à l'idée de demander au Parlement de voter dans le sens contraire du peuple français, cela semble politiquement très difficile. Et ce serait éloigner encore davantage l'Europe des citoyens!

– Que peut-on faire, alors, pour faire aimer davantage cette Europe-là?

– Il faut d'abord que les dirigeants l'aiment, comme les pères fondateurs l'ont aimée. Imaginez, en 1950, cinq ans après les bombardements, un homme politique de l'est de la France, proposant de mettre en commun le charbon et l'acier entre la France et l'Allemagne! Aujourd'hui, je constate avec tristesse qu'il y a moins d'enthousiasme. Peu de gens expliquent, par exemple, que l'important projet Iter de recherche sur une production nouvelle d'énergie, qui doit être installé à Cadarache, ne pourrait pas aboutir sans l'Europe! En revanche, on met sur le dos de l'Europe les importations chinoises dont elle n'est évidemment pas responsable! Je pense que, pour faire aimer l'Europe, il faut cibler la génération des 14-25 ans. Cette nouvelle génération pourra éprouver le sentiment d'appartenir à l'Europe, et en ressentir une fierté! Il faut penser à elle, c'est-à-dire que, dans tous les domaines, il faut faire en sorte qu'elle se sente européenne, qu'elle ait conscience de ce que lui apporte l'appartenance au grand ensemble européen en termes de culture, de sécurité, et de chances dans la vie...

RECUEILLI PAR LAURENT DE BOISSIEU, DOMINIQUE GERBAUD ET MARIE-FRANÇOISE MASSON